INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREF.-TRÉS.

PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

FONDÉE EN 1877

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, tenue le **lundi 11 décembre 2023,** à **20 h 30**, à la salle municipale de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, sise au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine.

Sont présents : Monsieur Yves Chapdelaine, conseiller
Madame Christine Gougeon, conseillère
Monsieur Daniel Choquette, conseiller
Monsieur Patrick Vizien, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Gauvin.

Est également présente : Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

Est absent : Monsieur René Poirier, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **BUDGET 2024 — ADOPTION**
4. **PROGRAMME QUADRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026-2027 — ADOPTION**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, madame Ginette Gauvin, déclare la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, portant sur l'adoption du budget 2024 et du programme quadriennal d'immobilisations 2024-2025-2026-2027, ouverte à 20 h 55, au lieu de 20 h 30, tel que convoqué.

Sept (7) personnes assistent à la séance.

2023-12-365

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire, et, que cette séance porte exclusivement sur l'adoption du budget 2024 et sur l'adoption du programme quadriennal d'immobilisations 2024-2025-2026-2027 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrick Vizien

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREF.-TRÉS.

APPUYÉ DE : Monsieur Daniel Choquette
et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2023-12-366 **3. BUDGET 2024 — ADOPTION**

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation, par les membres du conseil, des prévisions budgétaires préparées par les membres du conseil municipal en collaboration avec le personnel administratif de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la lecture par la mairesse, madame Ginette Gauvin, de la présentation du budget 2024 et du programme quadriennal d'immobilisations 2024-2025-2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement de taxation et de tarification 2024 est présenté et qu'un tableau montrant la variation des taux de taxation et de tarification depuis 2021 est également déposé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrick Vizien
APPUYÉ DE : Monsieur Yves Chapdelaine
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER telles que présentées, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, prévoyant des revenus de 16 179 174 $, des dépenses de fonctionnement de 4 867 275 $ incluant des remboursements de capital sur les emprunts de la Municipalité pour une somme de 161 410 $ tel que présenté.

Ce budget prévoit également la réalisation de projets spéciaux établis au programme quadriennal d'immobilisations pour l'année 2024 pour une somme de 11 511 899 $, lesquels seront financés par des subventions et emprunts pour une somme de 11 150 489 $ et une affectation du surplus non affecté de 200 000 $, le différentiel de 161 410 $ étant assumé par les revenus courants de la Municipalité.

DE PRENDRE ACTE du document explicatif sur le budget 2024, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DE CONFIRMER la diffusion dudit document à chaque adresse résidentielle.

Copie de ce document sera disponible sur le site Internet de la Municipalité dès le 13 décembre 2023.

2023-12-367 **4. PROGRAMME QUADRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026-2027 — ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter annuellement un programme quadriennal d'immobilisations pour les quatre (4) exercices financiers suivants, à savoir 2024, 2025, 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a préparé un programme quadriennal d'immobilisations faisant état des projets souhaités au cours des quatre (4) prochaines années, le tout suivant les recommandations formulées par les ingénieurs ayant réalisé le PIIRLL ;

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREF.-TRÉS.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente de financement pour la réalisation de plusieurs des projets prévus audit programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Chapdelaine
APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le programme quadriennal d'immobilisations 2024, 2025, 2026 et 2027 de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine comme suit :

	2024	2025	2026	2027
PARCS, LOISIRS, TRAVAUX PUBLICS	124 000 $	50 000 $		
ASSAINISSEMENT ET INFRASTRUCTURES EN EAU	3 296 250 $	$		
ÉGOUTS ET STATIONS DE POMPAGE	7 425 240 $	675 000 $	500 000 $	500 000 $
SÉCURITÉ CIVILE ET PUBLIQUE	125 000 $	2 100 000 $	300 000 $	200 000 $
RUES	165 000 $	2 346 000 $	1 090 600 $	1 168 000 $
BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET ADMINISTRATION	200 000 $	4 000 000 $	50 000 $	$
AMÉNAGEMENT ET PAYSAGEMENT	15 000 $	520 000 $		
TOTAL :	**11 350 490 $**	**9 691 000 $**	**1 940 600 $**	**1 868 000 $**

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Q : Monsieur Maxime Cayer demande ce qui explique que les dépenses soient plus élevées que les revenus ?

R : La directrice générale, greffière-trésorière, indique que dans les dépenses courantes, certaines dépenses constituent des immobilisations qui sont financées par une appropriation du surplus ou des programmes de financement. Par conséquent, les dépenses courantes dépassent les revenus, mais une fois les immobilisations indiquées, les revenus incluant les financements disponibles et les aides financières équivalent aux dépenses courantes plus les projets d'immobilisations.

Il n'y a pas d'autres questions.

2023-12-368

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'épuisement de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette
APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien
et résolu à l'unanimité :

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREF.-TRÉS.

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil, portant sur l'adoption du budget 2024 et du programme quadriennal d'immobilisations 2024, 2025, 2026 et 2027, à 21 h 05.

Madame Ginette Gauvin, mairesse

Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière